



Expulsion locative un bailleurs de mauvaise fois

Par **Mimi**, le **04/11/2017 à 13:38**

Voilà j'ai eu plein de difficultés grossièrement à risque mon mariage opère affaire avec mon ex pénale relaxée décédée de ma nièce plz de problème j'ai reçue une assignation du bailleur j'ai contacté j'ai expliqué les raisons puis j'ai informé j'ai trouvé un CDI je suis solvable mon bailleur HLM m'a informé ma dette est de 8000€ dont sans apl c 900 le reste c apl il fait reprendre le paiement 3 fois moi j'ai dit j'ai soldé ma dette de 900€ même le double 1800€ et de chaque remis le 1 février 2017 il était content m'a informé qu'il informe la CAF de mon paiement et l'apl reprend il arrête la poursuite moi je continue à payer mon chèque encaissé le 7 février la commission bailleur décide maintenant dans le lieu j'ai reçu courrier puis qu'il me proposera un rdv le trimestre prochain hélas le 15 juin j'ai reçu un jugement d'expulsion le bailleur social HLM a continué la poursuite malgré j'ai soldé ma dette part de loyer et continue à payer loyer le bailleur de mauvaise foi n'a pas gnaler à la CAF mes paiements j'ai une audience cours d'appel Paris et ge d'exécution pour débattre j'ai une protection ue j'ai toutes les preuves j'ai 4 enfants un CDI

**les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse et être écrits dans un français correct !
votre message ne respecte pas aucune de ces conditions, ce qui le rend incompréhensible, aucun signe de ponctuation !!!**